



L'ECHO DE L'ESSONNE

3 avril 2015

COMPTE RENDU DU CDAS DU 03/04/2015

N°08

Compte Rendu du Conseil Départemental d'Action Sociale

La session s'est ouverte à 9h30 sous la présidence de Madame CHRYSANTHE qui représentait Madame NOITON qui s'excusait de ne pouvoir être parmi nous. Le secrétariat est tenu par « Solidaires Finances Publiques ».

Aucune déclaration liminaire n'a été présentée mais la CGT-Finances publiques a déposé une motion concernant les retraités, cette dernière sera remise au ministre le 21 avril.

Restauration

La séance a débuté par l'intervention d'Agnès Renard, qui a été désignée par la Direction pour expertiser les conditions de gestion des 7 restaurants administratifs du département dans le but de créer une association de gestion départementale.

Elle a présenté les objectifs de cette expertise, à savoir :

- faire un diagnostic de l'organisation et de la gestion des 7 restaurants
- proposer des pistes de simplification et de rationalisation de ces restaurants.

Pour y parvenir, elle propose des groupes de travail sur la base du volontariat,

- o dans un 1er temps dans chaque restaurant,
- o puis ensuite au niveau départemental

avec un collectif qui inclura les divers acteurs des 7 restaurants administratifs ainsi que des membres de l'Action Sociale.

Un point nous sera fait lors du prochain CDAS en Juin 2015.

Compte rendu de l'Assistante Sociale

Par la suite, Marie FAVIER, Assistante Sociale, a fait un point concernant

- la CESF et la renégociation de son contrat
 - les modifications de ses permanences
- un réel besoin est ressenti sur le Nord du Département. Ainsi ses vacances se feront

- 1 mois à Massy
- 1 mois à Arpajon.

Elle travaille actuellement au moyen de sensibiliser les agents sur l'importance de se rendre aux rendez-vous qui leurs sont proposés.

- Actions envisagées

Des conférences sur les droits de la famille avec l'aide

- de la CESF pour l'aspect financier
- d'une association pour l'aspect législatif.

Ce projet ambitieux et indispensable pour le département nécessite un investissement important de notre seule assistante sociale sur le département.

Dans l'état actuel, aucun planning concernant ces séances pour les agents n'a été proposé aux membres du CDAS par Madame FAVIER. Elles auront lieu avant la fin de l'année.

FO DGFIP
Essonne

Secrétaire Départementale Sabine TRIQUENAUX	(SIP-Etampes	☎ 01.69.92.65.12)
Secrétaires adjoints Emmanuel BODIN	(SIP Etampes	☎ 01.69.92.65.12)
 Alain FILIPPI	(Essonnes Amendes	☎ 01.60.89.86.65)
Permanent Frank SAINTOL	(DBFIP	☎ 01.69.47.19.62)
Trésorière Maryse de-CARVALHO	(SIP-Etampes	☎ 01.69.92.65.12)
Courriel fo.dgfip91@dgfip.finances.gouv.fr	Site web http://www.fo-dgfip-91.fr/091/

Concernant la note d'orientations ministérielles pour l'action sociale, Serge KOEHL, délégué de l'action sociale, nous a informé sur

- les grandes orientations de la politique d'action sociale à savoir
 - l'amélioration de la qualité de vie au travail
 - le soutien aux agents, actifs comme retraités, les plus fragiles.
- L'aide à la parentalité avec
 - la création d'un nouveau prêt pour le logement étudiant
 - la mise en place de nouveaux chèques CESU pour les enfants de **6 à 12 ans** en relais de la prestation actuelle pour les **0 - 6 ans**.

Le CDAS a voté le budget pour cette année 2015. qui est s'élève à un montant de **67 652 €**

Festivité en 2015

Arbre de Noel

- Cette année nous comptons vous proposer le spectacle « Party Kid » à Corbeil-Essonnes. Le prestataire de ce spectacle ne présentait pas des garanties suffisantes concernant la location de la salle et la sécurité pour nos enfants. Cependant, cette proposition sera réétudiée l'année prochaine s'il nous apporte les garanties nécessaires à la bonne organisation de l'arbre de Noël.
- Nous avons décidé que le spectacle de Noël serait **CIRKA FRIKA 2** aux Arènes de l'Agora le **mercredi 9 décembre 2015**



(Pour mémoire, les chèques cadeaux auront une valeur de 24 €)

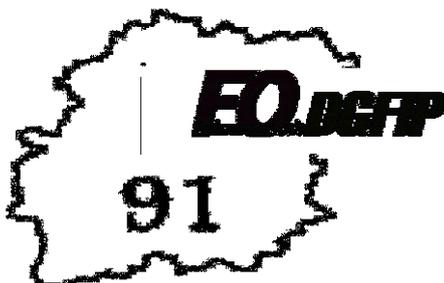
Sorties

Enfin, il a été décidé de proposer une sortie

- à **Vaux-le-Vicomte** le **dimanche 21 juin**
la participation financière sera calculée en fonction du quotient familial des participants.
- au **musée du Chocolat** « Choco Story » et de **l'aquarium de Paris**
Ils seront proposés en incluant une participation de l'Action Sociale.
- Les visites **du Ministère** et du **musée des Arts Forains**
la participation de l'Action Sociale sera incluse dans la prestation.
- Les visites de **la Mairie de Paris** et de la **cathédrale Notre Dame de Paris** seront proposées sans participation financière.

FO - DGFIP 91

Bulletin d'adhésion



Nom Prénom

Grade

Affectation:N° AGORA

Déclare vouloir adhérer au syndicat **FO DGFIP**

fait à : le

signature

Rappel

Revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant

Lors du Comité Technique Ministériel du 6 octobre 2014, les ministres avaient annoncé l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant, passant de **5 € à 6 €** au **1^{er} mars 2015**.

Commentaires FO :

- A noter que la dernière revalorisation datait de 2008 !
- La dématérialisation des titres restaurant est prévue pour 2016, une expérimentation devrait être mise en place au cours du 2^{ème} semestre 2015.

Gel du plafond d'harmonisation tarifaire

Le prix maximum d'un repas pris dans un restaurant conventionné ne peut excéder un plafond. Les plafonds d'harmonisation tarifaire seront maintenus en 2015 à hauteur de ceux de 2014, soit à 5.68€.

Pour l'Essonne, ne sont concernés par cette disposition que les restaurants conventionnés. Elle ne s'applique pas aux restaurants administratifs.

Crédits d'actions locales (ex BIL)

Nouvelle appellation et nouveau calcul pour le BIL !

Le nouveau calcul prend en compte l'évolution du nombre de bénéficiaires dans chaque département, avec une pondération de

- 60% de la dépense pour les prestations enfants,
- 30% pour les prestations actifs
- 10% pour les prestations retraités.

Pour l'Essonne le **Crédit d'Action Locale** est de **67 652€**

Commentaires FO :

FO-Finances regrette l'augmentation dans certain département, soit financée, à budget constant, au détriment des **CALs de 65 autres départements**.

Modifications des prestations ALPAF en 2015

De nouvelles mesures sont entrées en vigueur au **1^{er} janvier 2015** :

- L'augmentation des montants alloués au titre du prêt immobilier complémentaire ;
- L'ajustement du montant de l'aide à la propriété en fonction de l'évolution des taux d'intérêts;
- La simplification des règles d'attribution du prêt pour l'équipement du logement.

Vous trouverez toutes les informations directement sur le site internet :

<http://www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/sites/alpaf/accueil.html>

Revalorisation des aides pécuniaires

Le dispositif d'aide pécuniaire est un moyen d'intervention du service social à l'intention des agents en grandes difficultés financières.

Plusieurs perspectives d'amélioration ont été annoncées :

- Revalorisation du montant maximum de l'aide non remboursable et du prêt, à 3000 € par an et par agent ;
- Elargissement des critères permettant d'intervenir en prévention
 - pour éviter ou limiter la dégradation des situations financières
 - ou pour faire face à des dépenses indispensables et urgentes.

Vos Elues FO au CDAS de l'Essonne

Véronique PY

Dominique BRINDEAU

Sabine TRIQUENAU

Cécile SORIANO